|  |
| --- |
| **HANDICAP INTERNATIONAL** |
| Dossier de participation |
|  |
| **Réf d’appel d’offres :** **DPI-SAHA-2023-OUAG-023 : sélection d’une société spécialisée en formation** **en sécurité humanitaire** |
|  |
|  |
| main seule |
|  |

|  |
| --- |
|  |

Table des matières

[1. Identification de l’acheteur 2](#_Toc124845792)

[2. Description du marché 3](#_Toc124845793)

[3. Conditions générales 4](#_Toc124845794)

[4. Eligibilité et Obligations 4](#_Toc124845795)

[ Sous-traitance 5](#_Toc124845796)

[5. Procédure de participation 6](#_Toc124845797)

[ Demande de précision 6](#_Toc124845798)

[ **Dépôt des candidatures** 6](#_Toc124845799)

[6. Critères de sélection des offres 7](#_Toc124845800)

[ Ouverture des offres 7](#_Toc124845801)

[ Analyse technique et financière des offres 8](#_Toc124845802)

[7. Annulation de la procédure d’appel d’offres 9](#_Toc124845803)

[8. Comment sera attribué le marché ? 10](#_Toc124845804)

# Identification de l’acheteur

**Nom** :Handicap International, sous le nom d’usage d’Humanité & Inclusion

**Adresse** :01 B.P. 541 Ouagadougou 01, sise à la zone du bois, rue Boar Ganga

Contacts : (00226) 25 36 28 71 / 25 36 28 73 /75

**Personne responsable du marché**: **Chargé régional des achats et approvisionnements**

**Personne Référente technique : Responsable régional Accès Humanitaire et Sécurité**

**Bénéficiaire du marché du marché : Responsable régional ressources humains**

**Web site** : [www.hi.org](http://www.hi.org)

Indignés face à l’injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ».

Humanité & Inclusion est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d’exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. HI est présente dans plus de 55 pays. Pour plus d’information sur l’association : http://www.hi.org

Guidés par la volonté de promouvoir et défendre la dignité humaine, nous nous reconnaissons dans des principes éthiques auxquels notre approche du handicap donne un sens particulier.

- Humanité : la valeur d’humanité est le socle de notre action de solidarité. Nous considérons chaque personne sans discrimination, et reconnaissons à chacun sa dignité. Notre action est empreinte de respect, de bienveillance et d’humilité ;

- Inclusion : nous promouvons l’inclusion de chacun dans la société et la participation de tous, dans le respect de la diversité, de l’équité et des choix de chacun. Nous reconnaissons la différence comme une richesse ;

- Engagement : Nous nous engageons avec détermination et audace, à développer des réponses adaptées, pragmatiques et innovantes. Nous agissons et mobilisons autour de nous pour combattre les injustices ;

- Intégrité : Nous agissons de manière indépendante, professionnelle, désintéressée et transparente ;

Le programme Sahel-Atlantique (SAHA) d’Humanité & Inclusion (HI) a comme aire géographique le Togo (depuis 1997), Bénin (depuis 2010), Niger (depuis 2007) et Burkina Faso (depuis 1991). La coordination régionale du programme est basée à Ouagadougou. Le programme compte près de 400 personnes réparties dans les 4 pays.

Depuis quelques années, afin de mieux répondre à l’évolution du contexte et aux besoins des populations affectées par la crise, HI met en œuvre des projets humanitaires, en parallèle de plusieurs projets de développement. Les secteurs d'intervention sont la santé mentale et le soutien psychosocial, la réadaptation et la sécurité routière, la gouvernance inclusive, la réduction de la violence armée (résilience aux conflits), l’éducation inclusive et la formation professionnelle, la logistique humanitaire, l’action humanitaire inclusive et les moyens d’existence / insertion socioéconomique auprès des populations vulnérables.

Le contexte sécuritaire dans les quatre pays s’est fortement détérioré depuis 2018. Les risques de car-jacking, de présences d’engins explosifs improvisés (IED), de barrages réguliers et irréguliers tenus par des groupes armés, phénomènes de foules hostiles, sont venus complexifier la gestion des déplacements des personnels HI en se cumulant aux risques habituels d’accidents.

La prévention de l’ensemble des risques lors des déplacements nécessite un renforcement des capacités du personnel concerné pour tenir compte de l’augmentation des risques via des formations techniques et spécifiques.

Le programme HI ne dispose pas d’une équipe de formateurs disposant des compétences techniques et spécifiques ainsi que des certifications permettant de conduire en interne cette formation.

Pour accomplir sa mission, HI compte sur les compétences de ses ressources humaines et identifie en sens les besoins en formation de son personnel. Ainsi dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de formation 2023, HI lance les présents termes de références en vue de recruter un cabinet de formation pour dispenser les formations suivantes :

* CONDUITE SECURITAIRE EN MILIEU HOSTILE
* HOSTILE ENVIRONMENT AWARNESS TRAINING
* TACTICAL EMERGENCY CASUALTY CARE

# Description du marché

HI a décidé de procéder au présent appel d’offres en vue de sélectionner une ou plusieurs sociétés spécialisées dans la formation en sécurité de son personnel (national et international)

Le marché est en trois lots distincts :

* Lot n°1 : CONDUITE SECURITAIRE EN MILIEU HOSTILE
* Lot n°2 : HOSTILE ENVIRONMENT AWARNESS TRAINING
* Lot n°3 : TACTICAL EMERGENCY CASUALTY CARE

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour 1 ou plusieurs lots.

Conditions économiques du contrat cadre :

Le contrat sera signé pour une durée initiale d’un (01) an. A terme, le contrat peut être renouvelé pour la même période et ce après évaluation satisfaisante des prestations antérieures.

L’ensemble de la prestation devra être opérationnel au plus tard le 01/04/2023.

La facturation se fera sur la base des demandes des bons de commande signés par les deux parties.

Les prix validés seront fermes et non révisables.

Adresses de réalisation du marché :

L’adresse définitive de réalisation du marché sera à indiquer sur le bon de commande.

# Conditions générales

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte sans aucune restriction la totalité des conditions spécifiques et générales de ce cahier des charges comme étant la seule base de cette procédure de passation de marché, quelles que soient ses propres conditions, auxquelles il renonce par la présente.

Les soumissionnaires doivent examiner attentivement et respecter toutes les instructions, formulaires, clauses et spécifications mentionnés dans ce dossier d’appel d’offres.

La soumission d’une offre ne contenant pas toutes les informations et documents demandés avant la date limite indiquée pourra entraîner le refus de l’offre en question.

# Eligibilité et Obligations

Toutes personnes physique ou morale de toutes nationalités sont éligibles pour candidater. Cependant, certains critères seront motifs d’exclusion de candidature.

Critères d'exclusion :

Les candidats ou soumissionnaires ne devront répondre à aucun des cas suivants :

* être en état ou faire l’objet d’une procédure de faillite, de liquidation, de redressement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d’activité, ou se trouver dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature prévue dans les législations ou réglementations nationales.
* faire l’objet d’une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle.
* avoir commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier.
* ne pas avoir rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s’exécuter.
* avoir fait l'objet d’un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers des Communautés.
* suite à la procédure de passation d’un autre marché ou de la procédure d’octroi d’une subvention financée par le budget communautaire, avoir été déclaré en défaut grave d’exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

Les marchés ne sont pas attribués aux candidats ou aux soumissionnaires qui, pendant la procédure de passation de marchés :

* se trouvent en situation de conflit d'intérêt
* se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'organisation humanitaire pour leur participation au marché ou n’ont pas fourni ces renseignements.

En retournant les présentes instructions de participation paraphées et signées, les soumissionnaires affirment qu’ils ne sont pas dans une ou plusieurs des situations mentionnées ci-dessus et consentent à faire parvenir à Handicap International, dans les sept (7) jours calendaires suivant la réception de la requête d'Handicap International, tout document additionnel que Handicap International jugera nécessaire pour assurer ses vérifications.

## Sous-traitance

Le prestataire, s’il fait appel à des entreprises en sous-traitance, s’engage vis-à-vis d’Handicap International à :

* Lui communiquer la liste des prestations ou des services qu’il envisage de sous-traiter
* Obtenir son accord formel sur le choix des sous-traitants pressentis
* Obtenir son agrément sur les conditions de paiement de ces sous-traitants
* Lui communiquer les contrats avec les sous-traitants sur simple demande

# Procédure de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales œuvrant dans les domaines ci-dessus cités et disposant des autorisations légales à exercer l’activité pour laquelle elles soumissionnent

Confère les termes de référence pour plus de détails.

## Demande de précision

Si Handicap International, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d’un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier d’appel d’offres, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires.

Les candidats peuvent adresser leurs questions par écrit à l’adresse suivante, idéalement par e-mail et en y indiquant la référence de publication ainsi que le titre de l’Appel d’Offres à l’adresse suivante : [achats@burkinafaso.hi.org](mailto:achats@burkinafaso.hi.org)

**La date limite de réception des demandes de précision chez Handicap International de ces demandes est le : 28 février 2023 à 17h00 TU.**

Ce planning pourra être modifié par Handicap International s’il en ressent la nécessité. Les réponses aux participants seront alors envoyées à tous par écrit en même temps.

* **Dépôt des candidatures**

Les entreprises intéressées pour proposer une offre doivent se faire connaitre et présenter leur candidature en faisant parvenir leur dossier sous format électronique avec la mention « Offre société de courtage- couverture santé en autofinancement » à l’adresse suivante : [appel-offre@burkinafaso.hi.org](mailto:appel-offre@burkinafaso.hi.org) au plus tard **le 10 mars 2023 à 16h00 TU.**

Les entreprises concernées sont invitées à transmettre leur meilleure proposition technique et commerciale en respectant impérativement les obligations et le modèle de présentation tels qu’ils sont définis ci-après. Toute offre ne respectant pas les exigences ci-dessous sera rejetée.

Langue : tous les documents écrits seront rédigés en français.

Unité monétaire : tous les prix devront être exprimés en EURO, hors taxe. La TVA et le montant TTC devront être précisés pour chaque pays.

Conditions générales d’achat : Elles devront être retournées paraphées et signées avec l’offre.

Validité de l’offre : les offres des soumissionnaires doivent être valables trois (3) mois calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

Modification ou retrait des offres : Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par une notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée passer cette date. Les retraits seront fermes et définitifs et mettront fin à toute participation à la procédure d’appel d’offres.

Coûts de préparation des offres : Aucun des frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre n’est remboursable. Tous ces coûts seront uniquement à sa charge.

# Critères de sélection des offres

## Ouverture des offres

Les offres seront sélectionnées selon les informations contenues dans le formulaire de candidature et les documents à joindre. Chaque soumissionnaire peut également inclure tous les documents qu'il souhaite.

Les critères de sélection seront : le respect la date et heure de dépôt des offres, la vérification de la présence des pièces administratives exigées.

Les entreprises qui satisferont au mieux les critères de sélection décrits ci-dessus seront, après délibération de la commission, présélectionnées pour l’analyse technique et financière de leur offre.

## Analyse technique et financière des offres

Handicap International se réserve le droit de négocier, d’accepter ou de rejeter toute proposition ou cotation à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu’il considère comme avantageuse. Handicap International n’est pas tenu d’accepter les prix les plus bas ni aucune proposition. Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l’appel d’offres.

Les critères de sélection seront : niveau d'expérience, viabilité financière, le respect des caractéristiques des biens/services/travaux, l’aptitude à s’adapter aux contraintes des activités de Handicap International (langue de travail, structure de l’entreprise), niveau et volume d’activité

Handicap International se réserve le droit d’établir une liste de fournisseurs présélectionnés. Des discussions plus poussées ainsi qu’un dialogue compétitif pourront ensuite être menés avec les fournisseurs présélectionnés.

L’ouverture et l’évaluation des offres ont pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides.

L’évaluation ultérieure des offres sera effectuée à Ouagadougou, par un comité d’évaluation composé de représentants d’Handicap International.

Le contrat sera attribué à l’offre qui sera à la fois conforme techniquement et administrativement et la plus avantageuse sur le plan économique, si l’on tient compte de la qualité des services offerts, du prix de l’offre et cout total d’acquisition.

Dans un souci de transparence et d’égalité de traitement, le comité d’évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d’apporter sous 48 heures des clarifications concernant leur offre, sans qu’ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d’éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.

Tout soumissionnaire qui tenterait d’influencer le comité d’évaluation dans le processus d’examen, de clarification, d’évaluation et de comparaison des offres, d’obtenir des informations sur l’avancement du processus ou d’influencer Handicap International dans sa décision concernant l’attribution du contrat verrait son offre immédiatement rejetée. Aucune excuse ne sera acceptée pour les soumissions d’offres tardives. Les offres qui arriveront trop tard seront rejetées sans être évaluées.

# Annulation de la procédure d’appel d’offres

En cas d’annulation d’une procédure d’appel d’offres, les soumissionnaires en seront informés par Handicap International.

Si la procédure d’appel d’offres est annulée avant qu’aucune enveloppe extérieure n’ait été ouverte, les enveloppes scellées seront renvoyées, non ouvertes, aux soumissionnaires.

Une annulation peut se produire quand :

1. La procédure d’appel d’offres a été infructueuse, à savoir quand Handicap International n’a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;

2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;

3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l’exécution normale du projet ;

4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible ;

5. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

Handicap International ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu’ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d’annulation d’un appel d’offres), même si Handicap International a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.

La publication d’un avis d’achat n’engage pas Handicap International à mettre en application le programme ou le projet annoncé.

# Comment sera attribué le marché ?

L’attribution du marché sera faite sur la suite de l’offre présentant le meilleur compromis qualité/prix/délai en fonction des besoins définis dans l’appel d’offres.

Handicap International évaluera les offres en coût total d’acquisition.

Handicap International privilégiera les offres des fournisseurs s’engageant sur un tarif fixe pour toute la durée du contrat (matériel + main d’œuvre).

Par ce document, Handicap International détient la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure d’appel d’offres. Par conséquent, les offres ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires.

Date : Lieu :

Nom : Fonction :

Signature précédée de la mention « lu et approuvée » et cachet de l’entreprise :